

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 novembre 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique Avenue Ruchonnet 36 et Avenue André-Schnetzler 1

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans cette mise à l'enquête, aucun stationnement vélo n'est mentionné. Nous demandons donc que des places pour vélos soient prévues, calculées selon le PGA, en partie à l'intérieur et en partie à l'extérieur, couvert et sécurisé. Ce n'est qu'ainsi que les cyclistes auront à leur disposition une infrastructure qui réponde à leur besoin.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente